

POLITIQUE 8

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

DÉFINITIONS:

* Les termes commençant par une majuscule utilisée dans la présente politique et qui n’y sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le Glossaire.

**Le masculin est utilisé dans le présent document sans discrimination et est employé uniquement afin d’alléger le texte.

*** *Les items qui font référence aux écoles catholiques sont indiqués en italique.*

Pour répondre aux demandes d’organismes extérieurs, le conseil d’administration (CA) envisagera la nomination de représentants à divers conseils ou comités extérieurs. Ces nominations, qui demeurent à la discrétion du CA, visent à faciliter l’échange de renseignements sur des questions d’intérêt commun et la discussion d’ententes possibles entre le CSNO et d’autres organismes. Ces représentants peuvent être des membres élus du CSNO ou tout employé du CSNO à la discrétion de la Direction Générale.

Le CA déterminera le mandat de chaque représentant.

De façon générale, le CA nommera une représentation aux organismes suivants :

- Fédération des conseils scolaires francophones de l’Alberta (FCSFA),
- Zone 1 de l’Alberta School Boards Association (ASBA),
- *Alberta Catholic School Trustees Association (ACSTA)*,
- TEBA (Teachers’ Employer Bargaining Association),
- SCORES (Standing Community on Recreation and Educational Services),
- autres organismes ou comités selon les priorités du CSNO.

i. Mission

- représenter les politiques et les intérêts du CSNO.

ii. Pouvoirs et fonctions

- assister aux réunions ;
- défendre les intérêts du CSNO au niveau de ces organismes ;
- contribuer au bien-être de l’organisme désigné ;
- soumettre un rapport à la suite d’une activité au CA pour communiquer les travaux de ces organismes (Voir : Politique 3, 1.12)

iii. Effectif

- un membre du CA pour chaque organisme (et un membre substitut),
- un membre du personnel désigné par la Direction Générale au besoin.

iv. Réunions

- les réunions sont convoquées par les associations ou organismes.

Liaison CA – École :

- i. Mission
 - assurer un lien entre les écoles et le CA.
- ii. Pouvoir et fonctions
 - assister à deux fonctions ou rencontres par année;
 - représenter les intérêts du CSNO.
 - soumettre un rapport à la suite d'une rencontre au CA en guise de compte rendu de ces activités.

Références : 33, 34, 51, 52, 53 *Education Act*

Adoptée : mai 2026

ANNEXE

Représentation du Conseil	# conseillers	# rencontres	Représentants du bureau central	Commentaires
FCSFA	1			
ASBA Zone 1	1			
ACSTA Board of Directors	1			
TEBA	1			
SCORES	1		1	
Autres				